E 4977

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 décembre 2009 Enregistré à la Présidence du Sénat le 4 décembre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC56/2009 - Section III - Commission - du budget général 2009 (DO).

16580/09



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 27 novembre 2009 (01.12) (OR. en)

16580/09

FIN 525

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne

Date de réception: 26 novembre 2009

Destinataire: Monsieur Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC56/2009 - Section III
Commission - du budget général 2009 (DO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 56/2009.

p.j.: DEC 56/2009

16580/09 is 1 FR

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 24/11/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009 SECTION III - COMMISSION TITRE 05

> VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC 56/2009**

DÉPENSES OBLIGATOIRES

		EN EUROS
ORIGINE DES CRÉDITS		
DU CHAPITRE - 0503 Aides directes		
POSTE - 05 03 01 99 Divers (aides directes découplées)	CND Recettes affectées	- 571 800 000
DU CHAPITRE - 0508 Stratégie politique et coordination du domaine politique «Agriculture et développement rural»		
ARTICLE - 05 08 06 Actions d'information sur la politique agricole commune ARTICLE - 05 08 09 Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) - Assistance	CND Crédits votés	- 400 000
technique opérationnelle	CND Crédits votés	- 2 900 000
DESTINATION DES CRÉDITS		
AU CHAPITRE - 0502 Interventions sur les marchés agricoles		
POSTE - 05 02 12 01 Restitutions pour le lait et les produits laitiers	CND Recettes affectées	162 470 000
POSTE - 05 02 12 02 Interventions sous forme de stockage de lait écrémé en poudre	CND Recettes affectées	27 030 000
AU CHAPITRE - 0507 Audit des dépenses agricoles		
POSTE - 05 07 01 06 Apurement comptable pour les exercices antérieurs en ce gui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre du FEOGA,		
section «Garantie» (mesures antérieures), et dans le cadre du FEAGA	CND Recettes affectées	375 100 000
ARTICLE - 05 07 02 Règlement des litiges	Crédits votés	3 300 000
	CND Recettes affectées	7 200 000

Cette proposition de virement, qui concerne des lignes budgétaires du FEAGA, est présentée en vertu de l'article 23, paragraphe 2, de l'article 25 et de l'article 153, paragraphe 2, du règlement financier.

Elle prévoit notamment le virement de crédits votés et de crédits provenant de recettes affectées perçues en 2009.

I. RENFORCEMENT

I.A

Intitulé de la ligne a)

05 02 12 01 - Restitutions pour le lait et les produits laitiers

b) Données chiffrées à la date du 12/11/2009

		CND
1A. 1B.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE)	9 433 749 0
2.	Virements	9 200 000
3.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	18 633 749
4.	Exécution des crédits définitifs de l'exercice	18 633 749
5.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6.	Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	162 470 000
7.	Renforcement proposé - Crédits issus de recettes affectées (C4)	162 470 000
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1722%
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	1820%
c)	Recettes affectées reportées (C5)	
		CND
1.	Crédits disponibles en début d'année	0

1.	Crédits disponibles en début d'année	0
2.	Crédits disponibles à la date du 12/11/2009	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Pour faire face à la crise sur les marchés des produits laitiers, la Commission a réinstauré les restitutions à l'exportation pour le lait et les produits laitiers. Cette situation n'était pas prévisible à l'époque où a été établi le budget 2009 (9,43 millions d'EUR de crédits votés), qui n'avait pas prévu suffisamment de crédits pour ce régime. Un premier virement interne de 9,2 millions d'EUR a renforcé cette ligne.

En outre, il est proposé d'utiliser un montant de recettes affectées, de 162,47 millions d'EUR, perçues en 2009 afin de couvrir le remboursement, en faveur des États membres concernés, des paiements occasionnés par ces restitutions à l'exportation. Grâce au recours à ces recettes affectées, les crédits budgétaires disponibles pour ce poste seront suffisants pour financer les dépenses engagées par les États membres concernés.

a) Intitulé de la ligne

05 02 12 02 - Interventions sous forme de stockage de lait écrémé en poudre

b) Données chiffrées à la date du 12/11/2009

·		CND
1B.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements déjà effectués Virements en cours (virement interne d'article à article, crédits issus de recettes affectées - C4)	0 0 350 000 33 270 000
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2A+2B) Exécution des crédits définitifs de l'exercice (30/9/2009)	33 620 000 350 000
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	33 270 000 60 300 000
7.	Renforcement proposé - Crédits issus de recettes affectées (C4)	27 030 000
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	n/a
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c)	Recettes affectées reportées (C5)	CND
		CND
1. 2.	Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 12/11/2009	0
3.	Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

La situation de crise sur les marchés laitiers a fait baisser les prix du marché du lait écrémé en poudre, qui ont fini par passer sous la barre des prix d'achat à l'intervention. La Commission a par conséquent ouvert les interventions de stockage public pour le lait écrémé en poudre. Après avoir atteint la quantité maximale de 109 000 tonnes prévue par la réglementation applicable, le stockage public de lait écrémé en poudre à prix fixe a été clôturé. Néanmoins, des quantités supplémentaires de ce produit ont été achetées par voie d'adjudication sous le régime du stockage public. La quantité totale de lait écrémé en poudre faisant l'objet d'un stockage public s'établit actuellement à 282 600 tonnes environ. Cette situation n'était pas prévisible à l'époque où a été établi le budget 2009, qui n'avait pas prévu de crédits pour ce régime. Par conséquent, il est proposé d'utiliser un montant de recettes affectées, de 27,03 millions d'EUR, perçues en 2009 afin de couvrir partiellement le remboursement, en faveur des États membres concernés, des coûts occasionnés par le stockage public des quantités de lait écrémé en poudre. En outre, un virement d'article à article, à partir de la ligne 05.0208, est en cours pour un montant de 33,27 millions d'EUR en vertu de l'article 23, paragraphe 1, point a), du règlement financier. Un renforcement de 0,35 million d'EUR (C1) a déjà eu lieu.

Grâce à ces mesures, les crédits budgétaires disponibles pour ce poste seront suffisants pour financer les dépenses engagées par les États membres concernés.

a) Intitulé de la ligne

05 07 01 06 – Apurement comptable pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre du FEOGA, section «Garantie» (mesures antérieures), et dans le cadre du FEAGA

b) D	onnées	chiffrées	à la	date du	12/11/2009
------	--------	-----------	------	---------	------------

		CND
1A. 1B. 2.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements	-490 000 000,00 0 0
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice (30/9/2009)	-490 000 000,00 -155 926 838,46
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	-334 073 161,54 375 100 000,00
7.	Renforcement proposé - Crédits issus de recettes affectées (C4)	375 100 000,00
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	n/a
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes affectées reportées (C5)

	CND
 Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 12/11/2009 Taux d'exécution [(1-2)/1] 	0 0 n/a

d) Justification détaillée du renforcement

En 2009, l'autorité budgétaire a accordé des crédits pour apurement comptable à hauteur de - 490 millions d'EUR pour ce poste, qui vise à couvrir les corrections correspondantes dans le cadre de l'apurement comptable. Toutefois, le total des corrections pour l'exercice 2009 étant actuellement estimé à - 114,9 millions d'EUR, il subsiste un montant non couvert de 375,1 millions d'EUR dans ce compte.

Par conséquent, il est proposé d'utiliser un montant de 375,1 millions d'EUR en recettes affectées perçues en 2009 pour la clôture du compte.

I.D

a) <u>Intitulé de la ligne</u>

05 07 02 - Règlement des litiges

b) Données chiffrées à la date du 12/11/2009

D)	Donnees chimees a la date du 12/11/2009	CND
1A. 1B. 2.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements	25 000 000 0 0
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	25 000 000 25 000 000
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0 10 500 000
7.	Renforcement proposé - Crédits budgétaires votés Renforcement proposé - Crédits issus de recettes affectées (C4)	3 300 000 7 200 000
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	42,00%
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c)	Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)	CND
1. 2. 3.	Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 12/11/2009 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0 0 n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Cet article se rapporte aux paiements destinés à couvrir les dépenses de la Communauté en matière de règlement des litiges. Au cours de l'année, des dommages et intérêts ont été versés dans les domaines suivants:

- licences d'importation pour les bananes (affaires T-457/2004 et T-223/05 devant la Cour de justice européenne); et
- aides à la production de produits transformés à base de tomates (affaire T-285/03 devant la Cour de justice européenne).

Le budget 2009 avait prévu pour ces paiements des crédits s'élevant à 25,0 millions d'EUR. Or les paiements à effectuer s'établissent en fin de compte à 35,5 millions d'EUR. Par conséquent, les besoins se chiffrent à 10,5 millions d'EUR.

Pour couvrir ces besoins, il est proposé de virer 3,3 millions d'EUR de crédits votés et 7,2 millions d'EUR de crédits issus de recettes affectées.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) <u>Intitulé de la ligne</u>

05 03 01 99 - Divers (aides directes découplées)

b) Données chiffrées à la date du 12/11/2009

Donnees chillees a la date du 12/11/2009	
	CND
Crédits de l'exercice (AELE)	0 0 917 323 682,26 0
Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+1C+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	917 323 682,26 0
Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	917 323 682,26 206 340 000,00
Prélèvement proposé – (Crédits issus de recettes affectées - C4)	571 800 000,00
Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	n/a
Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
Recettes affectées reportées (C5)	CND
Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 12/11/2009 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0 0 n/a
	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Crédits provenant des recettes affectées de l'exercice (C4) Virements Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+1C+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice Prélèvement proposé – (Crédits issus de recettes affectées - C4) Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice Recettes affectées reportées (C5) Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 12/11/2009

d) Justification détaillée du prélèvement

Les recettes affectées perçues en 2009 représentent environ 917,3 millions d'EUR. Elles proviennent (1) de l'apurement des comptes, (2) des irrégularités et (3) du prélèvement supplémentaire des producteurs de lait. Dans le cadre de l'exercice budgétaire, des dépenses relatives au régime de paiement unique s'élevant à 206,34 millions d'EUR seront couvertes par ces recettes. Sur le montant des recettes affectées perçues en 2009 qui subsiste, il est proposé d'utiliser les montants suivants:

- -162,47 millions d'EUR en faveur du poste 05 02 12 01, afin de couvrir les dépenses engagées par les États membres pour le paiement des restitutions à l'exportation pour le lait et les produits laitiers;
- 27,03 millions d'EUR en faveur du poste 05 02 12 02 afin de couvrir le remboursement des dépenses engagées par les États membres pour le stockage public des quantités de lait écrémé en poudre;
- 375,1 millions d'EUR en faveur du poste 05 07 01 06 afin de couvrir les besoins de financement de ce poste, auquel l'autorité budgétaire a accordé des crédits s'élevant à 490,0 millions d'EUR en 2009 et
- 72 millions d'EUR en faveur du poste 05 07 02 afin de couvrir les besoins de financement en matière de règlement des litiges en 2009.

II.B

a) Intitulé de la ligne

05 08 06 - Actions d'information sur la politique agricole commune

b) Données chiffrées à la date du 12/11/2009

		CND
1A. 1B. 2.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements	8 000 000 0 0
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	8 000 000 6 897 389
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 102 611 702 611
7.	Prélèvement proposé - Crédits budgétaires votés	400 000
8. 9.	Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	5,00% n/a
c)	Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)	CND
1. 2.	Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 12/11/2009	0

d) Justification détaillée du prélèvement

Taux d'exécution [(1-2)/1]

3.

Dans le cadre de cet article du budget 2009, les actions de communication sur la politique agricole commune sont financées sur la base des dépenses directes effectuées par la Commission ainsi que sur la base des subventions attribuées à des tiers.

n/a

Cependant, une partie des subventions accordées n'a pas été dépensée car les demandeurs concernés ont finalement décidé de ne pas mettre en œuvre l'action qu'ils avaient proposée, ce qui a donné lieu à des économies par rapport au montant total des crédits inscrits au budget 2009.

Cette sous-exécution s'établit à 0,4 million d'EUR et il est proposé de virer le montant correspondant à ces économies afin de couvrir les besoins accrus du poste 05 07 02 00.

II.C

Intitulé de la ligne

05 08 09 - Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) - Assistance technique opérationnelle

b) Données chiffrées à la date du 12/11/2009

,		CND
1A. 1B. 2.	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements	3 300 000 0 0
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 300 000 150 000
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 150 000 250 000
7.	Prélèvement proposé - Crédits budgétaires votés	2 900 000
8. 9.	Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A) Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	87,88% n/a
c)	Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)	CND
1. 2. 3.	Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 12/11/2009 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0 0 n/a

Justification détaillée du prélèvement d)

Dans le cadre de cet article du budget de 2009, certaines mesures prévues pour l'assistance technique opérationnelle relative à la mise en œuvre de la politique agricole commune ne seront pas appliquées:

- un système révisé applicable aux contrôles dans le secteur vitivinicole, qui sont effectués par le Centre commun de recherche (CCR), conformément au règlement n° 2729/2000 de la Commission, n'est plus jugé nécessaire, ce qui constitue la source de la majeure partie des économies réalisées sur cet article et
- une partie des actions de mise en réseau prévues pour le nouveau programme en faveur de la consommation de fruits à l'école relevant de cet article a finalement été réalisée au titre de l'article 05 08 06 (Actions d'information sur la politique agricole commune).

Par conséquent, les dépenses engagées pour l'assistance technique opérationnelle relative à la mise en œuvre de la politique agricole commune étaient inférieures aux crédits correspondants inscrits dans le budget de 2009 et il est proposé de procéder au virement du montant de ces économies, s'élevant à 2,9 millions d'EUR, afin de couvrir les besoins accrus du poste 05 07 02 00.